

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/16

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 8 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 21 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme COUDERC - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme LAPLANE-SOTUM à Mme NARRAN - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA.

OBJET : Acquisition de la parcelle AE 575

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite acquérir la parcelle AE 575 propriété de Messieurs Jean ZADRO et Alain ZADRO.

Cette parcelle située avenue des Pyrénées est utilisée chaque année comme parking pour Pentecôte et Tempo Latino.

Mme le Maire a proposé d'acheter la parcelle d'une superficie de 6720 m² au prix de 1,50€ le m² soit 10 080€ hors frais notariés et autres frais en annexes.

Messieurs Alain ZADRO et Jean ZADRO ont accepté la proposition.

L'avis des domaines n'est pas nécessaire compte tenu du montant de la transaction.

Le tarif a été calculé au regard de ce qui se pratique sur des terrains équivalents ces dernières années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée AE 575 d'une superficie de 6720 m² au prix de 1,50€ le m² soit 10 080€ hors frais notariés et autres frais en annexes.

- De dire que l'acte sera rédigé en la forme administrative et désigner M. Robert Camazzola premier adjoint au Maire pour signer l'acte administratif.

Publié le 16 février 2024
En Préfecture le 16 février 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 16 février 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

